

PRESENTS : Michel CUDET, Marie-Cécile CHOLLAT-RAT, Patrice MORTREUIL, Nicole BRESTAZ, Thierry BEAUFORT, David BILLON LAROUTE, Marielle BRUNET, Dominique BARRAT, Jacqueline AYZOZ, Adrien CHOLLAT, Pierre EYMERY, Dominique GOVAERTS, Anthony MAHE, Richard MEYER, Joëlle RAMBAUD, Nadine ROUX.

POUVOIRS : Michel KRYSTLIK a donné pouvoir à Thierry BEAUFORT
Nadine DELPHIN-POULAT a donné pouvoir à Marie-Cécile CHOLLAT-RAT

SECRETAIRE : Joëlle RAMBAUD

En exercice : 18 Présents : 16 Votants : 18

COMPTE RENDU PRECEDENT

Adopté

INFORMATIONS GENERALES

❖ Monsieur le Maire a démarré la séance en revenant sur l'accident de la route qui est survenu le 22 novembre car Thierry BEAUFORT, témoin, précise que l'état de santé de la victime ne s'est pas amélioré. La personne est toujours à l'hôpital.

« Comme vous le savez, nous avons fait un premier bilan de notre exercice, bilan encourageant dans la mesure où nous respectons notre feuille de route et notre budget primitif. Nous connaissons un dépassement sur les travaux de l'espace Versoud, suite à des travaux venant en extension du marché de base.

Nous avons fait une photographie des besoins à venir et attendus par les concitoyens. Cadeau de fin d'année pour la commission des travaux qui va devoir mettre tout ça en forme, en fonction de nos possibilités. Vous serez encore amenés à établir des choix sur les priorités, sachant que nous devons respecter nos engagements de campagne (je rappelle au passage qu'ils remontent à mars 2014).

C'est notre dernier conseil municipal de l'année. Je vous remercie toutes et tous pour le travail que vous avez accompli en fonction de vos disponibilités. Bien que l'année 2017 ne soit pas tout à fait terminée, je note que nous n'avons pas été confrontés à des situations de crise et nous devons nous en réjouir.

Je me suis rendu à Blandin le 12 décembre à la demande des élus de la vallée de la Bourbre pour défendre les ouvertures des bureaux de Poste le samedi matin dont celui de St Geoire en Valdaine. Une action commune avec un rassemblement est décidée le samedi 20 janvier 2018 à Les Abrets en Dauphiné.

Je vous espère toutes et tous nombreux à la cérémonie de présentation des vœux. Vous savez comme moi que les saint georiens sont heureux de nous rencontrer et au passage également, de boire un petit coup.»

❖ Il est accepté d'ajouter à l'ordre du jour, une DIA et l'institution de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP).

Dates des prochains conseils et réunions :

- Conseils municipaux : jeudi 25 janvier 2018 – jeudi 22 février 2018 – jeudi 22 mars 2018 (vote du budget)
- Commissions finances : lundi 5 février 2018 – lundi 5 mars
- Réunion avec tous les présidents d'associations le lundi 29 janvier 2018

Rappel : la cérémonie de présentation des vœux aura lieu le 6 janvier à 18h30 à l'espace Versoud.

INTERCOMMUNALITE – SYNDICATS

Le Pays Voironnais impacte de plus en plus la gestion de nos communes. Cette année 2017 a vu la CAPV prendre deux compétences nouvelles : l'accueil des gens du voyage et la gestion du milieu aquatique. Cela représente pour chaque commune des frais supplémentaires, directement ou indirectement : environ 3000 € pour St Geoire en Valdaine.

➤ Commission Protection de l'Environnement du 04/12/2017
Rapport de Patrice MORTREUIL

Arrivée de David BILLON-LAROUTE à 19h45

➤ Commission Culture et équipements sportifs du 6/12/2017
Rapport de Joëlle RAMBAUD et Marielle BRUNET

➤ Commission Economique du 7/12/2017
Rapport de Dominique GOVAERTS

Arrivée d'Anthony MAHE à 20h

➤ Commission Mobilité du 13/12/2017
Rapport de Dominique GOVAERTS

POLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

➤ *Administratif*

✓ Bâtiment « CASINO », Place Chaize : positionnement de la commune

Le dossier d'acquisition de l'immeuble Casino est entre les mains de l'EPFL qui a donné une réponse favorable pour sa prise en charge, lors d'une commission permanente. Le dossier sera validé lors du conseil d'administration du 20 décembre où Monsieur le Maire siègera.

Un premier diagnostic du bâtiment a été établi ce lundi 11 décembre, sous la pluie, ce qui a permis de vérifier l'état de la toiture. C'est le cabinet Alpes Contrôle de Moirans assisté du cabinet L & L'Architecture de St Martin d'Hères, spécialisés dans ce type d'opérations, qui ont rédigé le rapport. Leur premier constat fait état d'un bâtiment sain, sans vice avéré.

Décision : accepté à l'unanimité

➤ *Finances*

✓ Tarifs municipaux 2018

Lors du bureau municipal, nous avons dépoussiéré sérieusement les tarifs en vigueur. Nous les avons actualisés sur des bases plus saines et plus compréhensibles. Aujourd'hui, il y a St Geoire en Valdaine et l'Extérieur. C'est-à-dire que les tarifs préférentiels sont réservés aux Saint Geoiriens, tous les consommateurs en provenance des communes alentour paieront un prix normal. Nous ferons aussi la distinction entre les associations déclarées Saint Geoiriennes et les associations en provenance des communes limitrophes.

Il y aura également différence de tarif entre ce qui sera acquitté par une association ou un privé. Le tarif de mise à disposition comprend l'état des lieux et une participation aux frais fixes et de fonctionnement. Les associations pourront accéder aux salles gratuitement lors de leurs assemblées générales.

Le conseil municipal s'est prononcé sur les tarifs 2018 comme proposé ci-après :

Propositions :

- Mise à disposition gratuite d'une salle pour l'assemblée générale annuelle des associations de St Geoire en Valdaine
- Deux tarifications différentes : St Geoire en Valdaine et extérieur

2018

LOCATION SALLE POLYVALENTE « La Martinette »	St Geoire en Valdaine	Extérieur
<i>Associations</i>		
Forfait mise à disposition	100,00 €	200,00 €
<i>Particuliers</i>		
Mariages (1), congrès, assemblées générales d'organismes privés	650,00 €	850,00 €
Caution	1 000,00 €	1 000,00 €

2018

ESPACE VERSOUD	St Geoire en Valdaine	Extérieur
<i>Associations</i>		
Forfait mise à disposition La Cîme	65,00 €	150,00 €
Forfait mise à disposition La Forêt	65,00 €	150,00 €
<i>Particuliers</i>		
La Cîme	250,00 €	350,00 €
La Forêt	300,00 €	400,00 €
Les deux salles	500,00 €	700,00 €
Caution	500,00 €	500,00 €

CIMETIERE	2018
<i>Concession perpétuelle</i>	
1 place (larg 1m)	720,00 €
2 places (larg 2m)	1 150,00 €
<i>Concession trentenaire</i>	
1 place (larg 1m)	400,00 €
2 places (larg 2m)	600,00 €
<i>Columbarium</i>	
Case pour une durée de 15 ans	400,00 €
Case pour une durée de 30 ans	600,00 €
Taxe de dépôt et de retrait d'urne	25,00 €
Dispersion cendres jardin du souvenir	25,00 €

GARDERIE ECOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE	2018
Par famille et par mois, quelle que soit la fréquentation	18,00 €

PHOTOCOPIES	2018
Format A4	0,20 €
Format A3	0,40 €
Documents administratifs	0,18 €
Copie de plan cadastre (A4)	3,00 €
Extrait de matrice cadastrale (A4)	2,00 €

DROIT DE PLACE	2018
Marché hebdomadaire (le mètre linéaire)	0,70 €
Vente d'outillage (forfait)	80,00 €
Manège ou stand de jeux pour enfants (pêche canards, barbe à papa...)	40,00 €
Auto-tamponnantes (forfait)	55,00 €
Stand de tir carabine – arbalète (forfait)	40,00 €
Stand confiserie (forfait)	20,00 €
Cirque (forfait)	200,00 €

(1) **En ce qui concerne les mariages**, la salle polyvalente est mise à la disposition des familles, le samedi et le dimanche pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 août. Les familles fourniront une attestation d'assurance plus la caution exigée pour les dégâts éventuels.

Décision : accepté à l'unanimité

✓ Redevance d'Occupation du Domaine Public pour les réseaux et ouvrage de télécommunication

Il est proposé au conseil municipal d'instituer sur le territoire de la commune la Redevance d'Occupation du Domaine Public pour les réseaux et ouvrage de télécommunication à compter du 1^{er} janvier 2017 et de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par application du taux plafond (référence 2017) :

	Artères * (en €/km)		Installations radioélectriques (pylônes, antenne de téléphonie mobile, armoire technique)	Autres install. (cabine tél, sous répartiteur) (€/m2)
	Souterrain	Aérien		
Domaine public routier communal	38,05 €	50,74 €	Non plafonné	25,37 €

La revalorisation aura lieu au 1er janvier de chaque année, par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics ;

Décision : accepté à l'unanimité

➤ *Ressources humaines*

✓ Recrutement agents recenseurs pour la campagne 2018

Le recensement des communes de moins de 10 000 habitants est prévu tous les 5 ans. Il est prévu du 18 janvier au 17 février 2018. Pour réaliser cette opération, il est nécessaire de recruter des agents recenseurs. Les recommandations de l'INSEE préconisent un agent recenseur pour 250 logements. Au vu du découpage du territoire communal, 5 agents recenseurs sont prévus pour mener à bien cette tâche.

Les frais afférents sont à la charge de la commune et comprennent les demi-journées de formation et la collecte des documents. A titre indicatif, les indemnités fixées s'élèvent à :

- 1,02 € par feuille de logement remplie
- 1,68 € par bulletin individuel rempli

Il est donc nécessaire de créer 5 emplois d'agents recenseurs.

Décision : accepté à l'unanimité

✓ CCAS – Relais emploi

Secteur en souffrance car le département n'apporte plus de concours financier, d'une part et l'état ne renouvelle plus les contrats aidés, d'autre part. Cette année, nous avons perdu 3 170 € d'aide du département et à compter de la première semaine de février, le contrat de l'agent ne sera plus subventionné à 85 %. Le coût chargé de cet agent pour 2018 s'élèvera à 12 000€ arrondis, soit plus 10 000€ par rapport à 2017. Le problème posé est de savoir si nous maintenons ou pas ce relais. Pour en parler plus en détails, Marie-Cécile CHOLLAT-RAT dresse le bilan de l'action et son fonctionnement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, demande la sollicitation officielle des communes voisines sur cette question et leur participation à ce service de proximité reconnu.

Il est proposé que le CCAS prolonge le contrat de l'agent pour une durée de 6 mois permettant de faire le point de la situation.

POLE ETUDES – TRAVAUX – PROJETS

✓ Aménagement d'accessibilité de l'Espace Versoud : avenants de marché

Il est rappelé que 10 lots composent le marché de travaux d'aménagement d'accessibilité de l'espace Versoud. Après la prise en compte des ajustements et modifications demandées par le maître d'ouvrage ainsi que le maître d'œuvre, l'entreprise s'oblige à l'exécution des travaux décrits dans les descriptifs ou devis pour le montant suivant :

LOT	DESIGNATION	ENTREPRISE	MARCHE INITIAL	MONTANT HT
02	ETANCHEITE	SAS L'EA	5 478,87 €	900,00 €
08	SERRURERIE	SERRURERIE DU LAC	79 500,00 €	1 245,00 €
	MAÎTRISE D'OEUVRE	CABINET DERNE	23 732,00 €	13 997,94 €

Décision : accepté à l'unanimité

POLE ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE – URBANISME

➤ Commission Urbanisme du 12 décembre 2017

CERTIFICATS D'URBANISME

CUa 38 386 17 20062 – réceptionné le 28 novembre 2017

Demandeur : Me Marc Billon-Galland

Adresse du terrain : Les Fayeux

Objet : Succession A. Christolomme

Section (s) / Parcelle (s) : AX 99

Zonage : N espace boisé classé

CUa 38 386 17 20063 – réceptionné le 12 novembre 2017

Demandeur : Me Myrtille Rebert

Adresse du terrain : Les Jardins du Val d'Ainan

Objet : Vente Actis / Barbagli

Section (s) / Parcelle (s) : ZA 178 – ZA 179 – ZA 180 – ZA 181

Zonage : Ub et Ubb4

DECLARATIONS PREALABLES

DP 38 386 17 20055 – Réceptionné le 31 octobre 2017

Demandeur : Bernard Budillon-Rabatel

Adresse du terrain : impasse de la Motte Castrale

Objet : construction d'un abri en bois et d'une clôture

Section (s) / Parcelle (s) : 394

Zonage : Ub

Demande de pièces complémentaires de l'architecte des bâtiments de France

PERMIS DE CONSTRUIRE

PC 38 386 17 20004 – Réceptionné le 30 novembre 2017

Demandeur : François Palpacuer

Adresse du terrain : Choché le Michaud

Objet : extension de la maison

Section (s) / Parcelle (s) : AL 553

Zonage : Ubb2

Instruction en cours

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

M^e Myrtille REBERT

Adresse du terrain : Les Jardins du Val d'Ainan
Section (s) / Parcelle (s) : ZA 178 – ZA 179 – ZA 180 – ZA 181
Pas d'exercice du droit de préemption

AB2C Notaires

Adresse du terrain : la Gaité
Section (s) / Parcelle (s) : AM 37 – AM 38
Pas d'exercice du droit de préemption

ajout accepté lors de la séance du conseil

➤ PLU : Site Patrimonial Remarquable (SPR)

Pour défendre notre patrimoine et le mettre en valeur, il est nécessaire de rédiger une étude qui s'intégrera dans le règlement de l'urbanisme. Patrice MORTREUIL a présenté le dispositif en le motivant.

Les avantages de cette procédure consistent en la valorisation des sites classés en facilitant la protection des abords des monuments historiques tout en s'appuyant sur un document référence pour tous les projets concernés par les périmètres. Elle permettra également d'informer les habitants sur les possibilités urbanistiques de leurs biens.

Cette démarche est accompagnée par l'architecte des bâtiments de France ainsi que le Pays d'art et d'histoire du Pays Voironnais avec lesquels un cahier des charges doit être rédigé afin de commander la réalisation à un cabinet spécialisé. La réalisation peut être financée à hauteur de 50 % par la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Il faut considérer cette échéance comme une plus-value pour les documents d'urbanisme de la commune.

POLE SCOLAIRE – CULTURE

➤ Points d'information de la commission Scolaire

La rédaction du questionnaire destiné aux familles au sujet du bilan des activités périscolaires a été travaillé avec les enseignants et sera prochainement proposé aux parents d'élèves délégués avant sa diffusion.

➤ Points d'information de la commission Culture

Suite à la réunion de bilan de l'année 2017 et perspectives 2018 du lundi 27 novembre 2017, Marielle BRUNET a présenté les éléments chiffrés et les projets pour l'année 2018, notamment une manifestation support de la St Sulpice autour de déambulations de groupes musicaux puisque la Médiévale ne sera pas reconduite pour une 11^{ème} édition.